

CATTENOM ET ENVIRONS Intercommunalité

# Aides aux petites entreprises : une mesure Fare à 750 000 €

**Dispositif exceptionnel que celui déployé par la com'com, Fare, pour venir en aide aux petites entreprises et commerçants du territoire. Soit une enveloppe de 750 000 €, à distribuer rapidement, sous conditions. Boulangers, cafetiers, patrons de société de 1 à 20 salariés, vous y avez peut-être droit.**

## ■ Fare, qu'est-ce que c'est ?

Fare est l'acronyme de Fonds d'action pour la reprise économique sur le périmètre de la Communauté de communes de Cattenom et environs. Cette enveloppe exceptionnelle destinée aux entreprises et professionnels s'élève à 750 000 €. Selon le décompte de la CCCE, environ 600 entreprises ont une activité sur son territoire. Une majorité représenterait moins de 10 salariés. 250 d'entre elles ont été contactées. Quasiment toutes font état

d'importantes difficultés de trésorerie.

## ■ Fare, ça s'adresse à qui ?

Justement, ce dispositif a vu le jour pour donner un coup de pouce aux petites entreprises et aux professionnels qui ont déployé des moyens pour assurer leur protection et celle de leurs clients-usagers. Sont concernés, dans un premier temps, les micro-entrepreneurs, les chefs d'entreprise qui compte maximum 20 salariés.

## ■ Fare, sous quelles conditions ?

Peuvent y prétendre : les entreprises qui ont fermé partiellement ou totalement, à condition de justifier d'une perte de 50 % du chiffre d'affaires. La période de référence arrêtée par la CCCE ? Le 1<sup>er</sup> trimestre 2019, englobant aussi les mois d'avril et mai de la même année (une moyenne sera alors faite).



Selon le décompte de la CCCE, environ 600 entreprises ont une activité sur son territoire. Photo RL/Armand FLOHR

## ■ Fare, quel montant pour les prétendants ?

Selon le nombre de salariés, la fourchette d'indemnisation s'étale de 1600 à 3600 €, avec un bonus de 200 € par salarié. Les sociétés qui comptabilisent 20 salariés seront aidées à hauteur de 10 salariés maximum. Après traitement des dossiers par les services, le comité d'at-

tribution des aides validera les demandes.

## ■ Fare, et après ?

Dans un second temps, la CCCE se penchera sur la situation des associations d'intérêt communautaire qui emploient des salariés et des assistantes maternelles.

E. C.

## CCCE : soutien à ceux en première ligne

En marge du dispositif Fare, toujours en lien avec la crise sanitaire, la communauté de communes de Cattenom et environs a décidé d'apporter son soutien aux soignants qui travaillent sur le territoire. Ainsi, un forfait de 1000€ est accordé à toute infirmière, médecin, mais aussi ceux, en première ligne, comme les professionnels dans le secteur de l'aide à la personne et des services à domicile. Tous ont en effet investi dans divers moyens de protection, qui ont pesé dans leurs finances.

Renseignements auprès du chargé de mission développement économique, Eric Mantienne, au 03 82 82 05 60.